



**En Considération d'une somme de UN (\$1.00)**

dollars, que je reconnais avoir reçue, j'accorde par les présentes, à **SOUTHERN CANADA POWER COMPANY, LIMITED**, qui l'accepte, ce qui suit, savoir:

1. **UN DROIT DE PASSAGE** et une servitude à perpétuité pour les lignes électriques de la Compagnie dans la Province de Québec entre **St-Majorique** et **St-David** aux endroits par elle choisis sur ma propriété désignée et décrite comme suit:

Le lot numéro cent cinquante-cinq (155) aux plan et livre de renvoi officiels de ~~Carte cadastrale~~, Comté d'Yamaska, P.Q. la Paroisse de St.Bonaventure

2. **LE DROIT** de poser et de maintenir les poteaux, ancrs et haubans nécessaires

sur la dite propriété, et tous les fils, liens et accessoires, tant aériens que souterrains, jugés nécessaires.

3. **LE DROIT** de poser et maintenir tous les

additionnels et tous les fils, liens et accessoires, tant aériens que souterrains, jugés nécessaires, moyennant une somme supplémentaire de

4. (a) **LE DROIT** d'abattre, d'élaguer et d'émonder sur la dite propriété les arbres nuisibles au bon fonctionnement et maintien des dites lignes électriques, ainsi que d'y faire tous les autres travaux jugés nécessaires au mêmes fins, y compris le droit de passer et repasser sur la dite propriété.

(b) **ET**, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, le droit d'abattre ou autrement éliminer tous les arbres, arbrisseaux et autres matières quelconque qui croissent ou pourraient croître sur une largeur de dix (10) pieds de chaque côté des fils extérieurs des dites lignes électriques.

5. **IL EST** de plus convenu par et entre les dites parties aux présentes qu'aucune bâtisse ni structure d'aucun genre ne sera érigée par le Vendeur, ses successeurs, représentants et ayants droit, en dessous, ni en dedans de dix (10) pieds de chaque côté des fils extérieurs des dites lignes électriques.

6. **ET IL EST** de plus stipulé et convenu entre les parties aux présentes, ce qui suit, savoir:

(a) **QUE LES DROITS** et privilèges accordés, constitueront à partir de la date des présentes, une servitude réelle et perpétuelle sur la dite propriété comme ci-dessus décrite en faveur des dites lignes électriques et autres propriétés immobilières appartenant à la dite Compagnie, ses successeurs, représentants et ayants droit, et tout particulièrement sur le lot No Quatre (4) au cadastre du Quartier Ouest de la Cité de Drummondville.

(au verso)

O.T. 642-678



1041848278

Bureau d'Enregistrement  
de Comté d'Yamaska

Enregistré sous No. 104606

52 livres No. 176

Le 18 août 1964

Jean Jacques Fortin  
Registreur

(b) QUE LA COMPAGNIE indemniser le Vendeur des dommages causés par les travaux d'érection des dites lignes électriques, ainsi que des autres dommages causés par leur maintien à l'avenir, sur la dite propriété, et dont la Compagnie est responsable, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Vendeur et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit, des dites lignes électriques.

St-Bonaventure P.Q. Juin 30 1964  
Témoins:

Bruno Janelle  
Paul-E. Labonté  
St-Bonaventure, Comté d'Yamaska, P.Q. Vendeur

Signé à Montréal, ce 13e jour de août 1964.

Témoins: SOUTHERN CANADA POWER COMPANY, LIMITED

M. Watson par: J. Lamoureux  
J. Lamoureux Directeur, Service des Immeubles

Je, Bruno Janelle, résidant à Drummondville-Nord, étant dûment assermenté, jure et déclare:

- 1. Que je suis un des témoins signataires de ce document.
- 2. Que j'étais moi-même présent et ai vu Paul-E. Labonté

signer le document en ma présence et en celle de l'autre témoin signataire.

ET J'AI SIGNE,

Assermenté devant moi en la cité de Montréal, dans la Province de Québec, ce 13e jour de août, mil neuf cent soixante-quatre  
Bruno Janelle  
J. Lamoureux



Je, M. Watson, résidant à Montréal, P.Q., étant dûment assermenté, jure et déclare:

- 1. Que je suis un des témoins signataires de ce document.
- 2. Que j'étais moi-même présent et ai vu Southern Canada Power Company, Limited, représentée par J.E.A. Lamoureux, signer le document en ma présence et en celle de l'autre témoin signataire.

ET J'AI SIGNE,

Assermenté devant moi en la cité de Montréal, dans la Province de Québec, ce 13e jour de août, mil neuf centsixante-quatre  
M. Watson  
J. Lamoureux



104656  
52-176  
18 août 1964  
9 h 25m

250  
200  
100  
410  
110  
quin